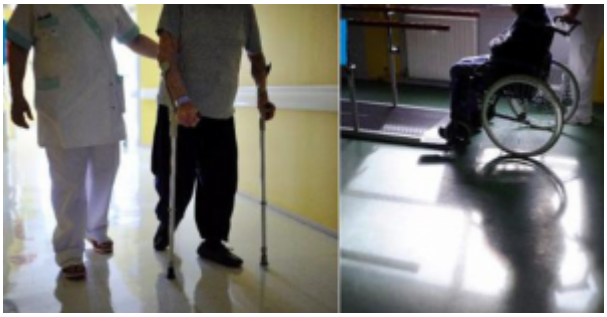
La “jambisation”, pratique consistant à tirer dans les rotules pour handicaper durablement sa victime, héritée de l’IRA et des brigades rouges, est un mode opératoire de plus en plus répandu sur les terrains de deal français

12/01/2024 à 15h16



« Jambisation ». C’est un terme de plus en plus employé à Rennes par les policiers ou les juges. (…)
Dernier fait en date : À Cleunay, mercredi 8 novembre, un jeune homme de 16 ans a été victime d’un règlement de comptes par arme à feu. Il avait pris une balle dans chaque jambe.
Autre fait récent : A Saint-Jacques de la Lande, dans le quartier de la Morinais, le 30 août, un jeune homme avait également pris une balle dans la jambe.

Cette pratique consistant à tirer dans les rotules et par extension dans les cuisses, les tibias ou les pieds pour handicaper durablement la victime était utilisée par l’IRA en

Irlande avant d’être reprise par les Brigades Rouges en Italie. Aujourd’hui, elle est un mode opératoire répandu sur les terrains de deal français.

« En termes d’exemplarité, c’est très efficace, explique un policier rennais. Un homme qui se trimballe dans la cité avec des béquilles ou en fauteuil roulant, c’est un électrochoc. » L’autre hypothèse avancée est d’ordre judiciaire. « Un auteur qui est jugé pour avoir tiré dans les jambes peut prendre 4 – 5 ans de prison, complète une avocate rennaise. Par contre, si l’auteur vise la tête il prend 9 – 10 ans et s’il tue la victime, il prend 15 – 18 ans de prison. En tirant dans les jambes, le risque judiciaire est moindre et le message passé est très violent. »

Le télégramme